



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Commission d'experts techniques
Fachausschuss für technische Fragen
Committee of Technical Experts

TECH-23004-CTE15-5.2

17.04.2023

Original : EN

15^E SESSION

Rapport du Groupe de travail permanent sur la technique de la Commission d'experts techniques (WG TECH)

46^e, 47^e et 48^e sessions

1. ACTIVITÉS DU WG TECH APRÈS LA 14^E SESSION DE LA COMMISSION D'EXPERTS TECHNIQUES (JUIN 2022)

À sa 14^e session des 14 et 15 juin 2022, la Commission d'experts techniques (CTE) a décidé de son programme de travail pour 2022 et 2023¹. Le Groupe de travail permanent sur la technique (WG TECH) a organisé ses activités en conséquence.

2. RÉUNIONS DU WG TECH

Depuis juin 2022, le WG TECH s'est réuni à trois reprises, au format hybride :

- 46^e réunion le 16 juin 2022,
- 47^e réunion le 7 septembre 2022,
- 48^e réunion les 15 et 16 novembre 2022.

Des délégations des seize États membres suivants ont participé aux réunions : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Croatie, France, Hongrie, Italie, Macédoine du Nord, Pakistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Türkiye.

La direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne et l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer ont elles-aussi assisté aux réunions. Les organisations et associations internationales suivantes étaient également représentées : CER, NB-Rail, OSJD et UIC.

3. PROPOSITION DE RÉVISION DU RI DE LA CTE

À sa 48^e réunion, le WG TECH a examiné une proposition de décision pour la révision du règlement intérieur de la CTE. Les modifications proposées incluent de nouvelles exigences concernant la participation des observateurs et parties prenantes aux réunions de la CTE, la nomination de points de contact, la mise à jour de la procédure de vote, l'élargissement des responsabilités de la présidence entre les sessions de la CTE, ainsi qu'une nouvelle procédure pour l'établissement d'une liste formelle de décisions immédiatement après chaque session de la CTE (voir TECH-23002-CTE15-3).

4. PROPOSITIONS DE DISPOSITIONS CONTRAIGNANTES

Les propositions suivantes ont été préparées et discutées par le WG TECH :

- révision de la PTU GEN-E concernant les qualifications et l'indépendance des organismes d'évaluation, discutée aux 47^e et 48^e réunions (voir TECH-23005-CTE15-6.1),
- révision de la PTU GEN-G concernant une méthode de sécurité commune pour l'évaluation et l'appréciation des risques, discutée aux 47^e et 48^e réunions (voir TECH-23006-CTE15-6.2),

Les documents relatifs aux propositions donnent le détail des propositions et du travail préparatoire y afférent.

5. PROPOSITIONS POUR DES GUIDES ET RECOMMANDATIONS NON CONTRAIGNANTS

Le WG TECH a examiné des propositions pour la mise à jour de guides d'application des PTU, en commençant par les guides relatifs aux PTU pertinentes pour les wagons. Les guides d'application des

¹ Points 19 à 21 de la liste des décisions de la CTE 14 ([Activités > Interopérabilité technique > Commission d'experts techniques > Décisions](#)).

PTU fournissent des explications concernant les PTU et visent à faciliter une compréhension commune de la manière d'appliquer les exigences des PTU.

Les documents suivants ont été préparés pour approbation par la CTE :

- révision du guide d'application de la PTU Wagons, document discuté aux 46^e, 47^e et 48^e réunions (voir TECH-23009-CTE15-7.1),
- révision du guide d'application de la PTU Bruit, document discuté aux 46^e et 47^e réunions (voir TECH-23010-CTE15-7.2).

6. DISCUSSIONS

En plus de la préparation de propositions pour l'adoption de dispositions juridiques et l'approbation de guides et recommandations par la CTE, le WG TECH a discuté de diverses autres questions.

6.1 ÉLABORATION DES ANNEXES AUX RU EST (APPENDICE H À LA COTIF)

(Discussions aux 46^e et 47^e réunions)

La CTE 14 a demandé au Secrétariat de poursuivre l'élaboration, en coordination avec le WG TECH, des annexes aux nouvelles Règles uniformes EST (appendice H à la COTIF) qui concernent la procédure harmonisée de délivrance des certificats de sécurité.

Deux itérations d'une procédure harmonisée pour la délivrance de certificats de sécurité ont été préparées pour examen par la CTE 15 (voir annexe au document TECH-23011-CTE15-8.1).

6.2 ANALYSE DES LIENS NÉCESSAIRES ENTRE LES RU EST ET LA PTU GEN-G

(Discussion à la 46^e réunion)

Le WG TECH a examiné l'analyse du Secrétariat sur les liens nécessaires entre les RU EST et la méthode de sécurité commune pour l'évaluation et l'appréciation des risques (PTU GEN-G). Cette analyse montre qu'avec l'introduction des RU EST et de leurs annexes, le concept de système de gestion de la sécurité (SGS) sera lui-aussi introduit dans la COTIF. Par conséquent, la PTU GEN-G, qui est appliquée dans le cadre des RU APTU, devrait voir son application étendue dans le cadre des RU EST. Partant de ce constat, le WG TECH a noté que la PTU GEN-G devrait être révisée afin de préciser que son champ d'application inclut également l'évaluation et l'appréciation des risques en lien avec le SGS relevant du champ d'application des RU EST (voir TECH-23006-CTE15-6.2 et TECH-23011-CTE15-8.1).

6.3 ANALYSE DE FAISABILITÉ DE L'ÉLABORATION D'EXIGENCES SPÉCIFIQUES DES PTU POUR LES VÉHICULES POUVANT ÊTRE UTILISÉS LIBREMENT EN TRAFIC INTERNATIONAL

(Discussions aux 47^e et 48^e réunions)

La CTE 14 a demandé au WG TECH d'analyser la faisabilité de l'élaboration de PTU, ou de parties de PTU, spécifiques consacrées aux véhicules pouvant être utilisés librement en trafic international.

Le WG TECH a appuyé l'objectif d'accorder davantage d'importance à certaines exigences spécifiques. Il n'y a toutefois pas eu de consensus pour la création d'une PTU particulière à cet effet. Le WG TECH suggère d'inclure des exigences spécifiques au chapitre 0 des PTU ou comme annexe aux PTU, ou d'élaborer des éléments d'orientation spécifiques qui pourraient soit être inclus dans les PTU soit constituer un document séparé. L'analyse et ses conclusions ont été préparées pour examen par la CTE 15 (voir TECH-23012-CTE15-8.2).

6.4 PROCHAINES ÉTAPES DE LA VEILLE ET DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RU APTU ET ATMF

(Discussions aux 46^e et 47^e réunions)

La CTE 14 a demandé au WG TECH de préparer la prochaine étape de la veille et de l'évaluation de la mise en œuvre des RU APTU et ATMF, qui implique également les associations du secteur et les organismes d'évaluation.

En coordination avec le WG TECH, le Secrétariat a préparé les sujets et questions à traiter avec les parties prenantes, soit en les incluant dans des questionnaires, soit lors de discussions, ou une combinaison des deux. Ils sont inclus dans un document unique présenté à la CTE 15 pour examen (voir TECH-23013-CTE15-8.3).

6.5 TABLEAU DE CORRESPONDANCE DE LA TERMINOLOGIE DE L'UE ET DE L'OTIF

(Discussion aux 46^e, 47^e et 48^e réunions)

Le WG TECH met régulièrement à jour le tableau de correspondance de la terminologie de l'UE et de l'OTIF depuis son introduction en 2017. Celui-ci contient des termes utilisés dans les APTU et ATMF et les termes correspondants dans la législation de l'UE. Révisé à chaque réunion, ce document est également publiquement disponible sur le site Internet de l'OTIF en tant que document de travail du WG TECH.

6.6 TABLEAU D'ÉQUIVALENCE UE-OTIF

(Discussion aux 46^e, 47^e et 48^e réunions)

Le tableau d'équivalence UE-OTIF est utilisé depuis 2015 comme outil synthétisant les équivalences et différences entre la COTIF et la réglementation de l'UE. Il sert au suivi des évolutions de la COTIF et de la législation de l'UE de façon à pouvoir anticiper les changements de manière précoce. Le tableau est un document de travail du WG TECH et est habituellement mis à jour avant les réunions du WG TECH par le Secrétariat de l'OTIF en coordination avec l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer. Révisé à chaque réunion, ce document est également publiquement disponible sur le site Internet de l'OTIF.

6.7 PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA 15^E SESSION DE LA CTE

(Discussion à la 48^e réunion)

Le WG TECH a examiné et approuvé le projet d'ordre du jour pour la CTE 15 proposé par le Secrétariat.

Le WG TECH estime que la mise à jour de la PTU Wagons, de la PTU Bruit et possiblement de la PTU CTCI devrait être la priorité en 2023, en fonction des résultats du vote sur le programme de révision des STI de 2022.

7. PRÉSENTATIONS FAITES PAR LES ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS AUX RÉUNIONS DU WG TECH

7.1 VUE D'ENSEMBLE DES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION DE L'UE POUVANT AVOIR DES RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉQUIVALENCE AVEC LA COTIF

(Discussion aux 46^e, 47^e et 48^e réunions)

La Commission européenne et l'Agence de l'UE pour les chemins de fer ont présenté des rapports d'avancement sur la révision des STI dans le cadre du « programme de révision des STI 2020-2022 » et les étapes qui suivront le vote sur ce dernier. Le WG TECH a noté que le Comité pour l'interopérabilité

et la sécurité ferroviaires (RISC) de la Commission européenne allait discuter et voter sur le programme en février 2023.

7.2 PROCÉDURE DE CERTIFICATION DE LA SÉCURITÉ AU SEIN DE L'UE

(Discussion à la 47^e réunion)

L'Agence de l'UE pour les chemins de fer a fait une présentation sur la procédure de certification de la sécurité au sein de l'UE, comprenant les procédures de demande, d'évaluation et de surveillance. À l'aide d'un exemple, l'Agence a présenté la teneur et le format des certificats de sécurité qu'elle délivre.

7.3 SYSTÈME DE PARTAGE D'INFORMATIONS DE L'AGENCE

(Discussion à la 48^e réunion)

L'Agence de l'UE pour les chemins de fer a présenté les principaux éléments du futur règlement concernant les méthodes de sécurité communes sur l'évaluation du niveau de sécurité et des performances en matière de sécurité des opérateurs ferroviaires aux niveaux national et de l'Union. Elle a également présenté toute l'étendue du système de partage d'informations, son cycle de développement, la description des activités et son approche fonctionnelle, dont l'objectif est de faciliter le partage d'informations et de données sur la sécurité entre les acteurs concernés.

7.4 RÉVISION DE L'APPENDICE I À LA STI ATF (APPLICATIONS TÉLÉMATIQUES AU SERVICE DU FRET)

(Discussion à la 48^e réunion)

L'Agence de l'UE pour les chemins de fer a informé le WG TECH de la mise à jour des documents techniques pour les applications télématiques au service du fret. Publiés et régulièrement mis à jour sur le site Internet de l'Agence, ces documents sont cités en référence dans la PTU ATF. Toute modification de ces renvois constitue formellement une modification de la PTU ATF et doit par conséquent faire l'objet d'une décision de la CTE. Selon la pratique établie ([TECH-20020-WGT40-5e](#), 20 mars 2020), l'Agence prépare la proposition à cet effet et la transmet au Secrétariat.

7.5 ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE L'AGENCE

(Discussions aux 46^e et 48^e réunions)

L'Agence de l'UE pour les chemins de fer a présenté une vue d'ensemble de ses activités et échanges d'informations avec plusieurs États membres de l'OTIF non membres de l'UE dans le cadre du projet EUMedRail et du projet IAP.

Le WG TECH 48 a annoncé qu'il sera à l'avenir permis aux pays de la région des Balkans occidentaux d'utiliser le REV gratuitement. Le WG TECH a invité l'Agence à présenter une mise à jour des mesures transitoires dans les futures STI révisées et le REV.

7.6 DÉVELOPPEMENTS CONCERNANT LE FUTUR SYSTÈME DE COMMUNICATION MOBILE POUR LE FERROVIAIRE

(Discussion à la 48^e réunion)

L'UIC a présenté un point de situation sur les développements du futur système de communication mobile pour le ferroviaire (FRMCS), ses spécifications et éléments de normalisation, dont l'objectif est de moderniser et numériser les services liés aux trains. Le FRMCS est appelé à remplacer le GSM-R et à devenir un important catalyseur de la numérisation dans le domaine ferroviaire. L'UIC a également présenté le plan d'introduction du FRMCS, qui prévoit la mise en œuvre de la première version testée du FRMCS au premier semestre 2026.